



L'IDENTIFICATION DES DÉSERTS ALIMENTAIRES EN MILIEU RURAL

Dans cette publication

Introduction	P.1
Une méthodologie adaptée aux milieux ruraux	P. 1 et 2
Existe-t-il des déserts alimentaires en Chaudière-Appalaches?	P. 2 et 3
L'offre et déserts alimentaires des 4 MRC	P. 3 à 7
Alternatives	P. 8
Conclusion	P. 9
Références bibliographiques	P. 9

Une méthodologie adaptée aux milieux ruraux

L'étude a permis de développer une méthodologie adaptée à la réalité des milieux ruraux centrée sur la notion de désert alimentaire. Un désert alimentaire est un territoire dans lequel les résidences sont jugées trop éloignées des points de vente offrant des aliments sains et nutritifs, et dans lequel une grande proportion de citoyens vit en situation de défavorisation matérielle. Les chercheurs admettent généralement qu'au-delà de 16 kilomètres en milieu rural, l'accessibilité physique à un commerce peut poser un réel problème, d'autant plus si le territoire est défavorisé (INSPQ 2013). Au Québec, afin de rendre compte des inégalités sociales de santé, les chercheurs utilisent l'indice de défavorisation matérielle et sociale. Aux fins de l'étude, seul l'indice de défavorisation matérielle a été utilisé. Les communautés identifiées comme étant matériellement défavorisées sont celles qui se trouvent parmi les 20 % les moins avantagées en fonction du taux d'emploi, de la scolarisation et du revenu moyen du secteur.

Introduction

La saine alimentation est un important déterminant de la santé. Depuis près de 20 ans, le gouvernement du Québec encourage la saine alimentation de la population par des politiques alimentaires et diverses campagnes de promotion. La promotion de la santé oriente les interventions, entre autres, vers des milieux de vie où l'aménagement du territoire et l'organisation des activités facilitent les choix santé. En plus de sensibiliser la population à la saine alimentation, il demeure important de se questionner sur l'accessibilité physique et financière à une source d'approvisionnement offrant une certaine diversité d'aliments frais et de qualité.

Il existe actuellement très peu d'outils pour décrire l'accessibilité alimentaire des communautés, et ce, tout particulièrement en milieu rural. La région de la Chaudière-Appalaches n'y fait pas exception. En 2013, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS), les acteurs locaux des neuf MRC et de la ville de Lévis ont retenu un aspect ou l'autre de la sécurité alimentaire comme priorité d'action. Il s'agit également d'une préoccupation du Comité régional pour la sécurité alimentaire, qui prévoit étudier la question dans son plan d'action 2013-2018. Les acteurs locaux travaillant dans la région perçoivent une problématique associée à l'accès aux aliments des citoyens, mais sans pour autant pouvoir quantifier l'importance du problème ni le localiser précisément d'une manière objective.

L'objectif de la présente étude est d'identifier les déserts alimentaires potentiels dans des territoires essentiellement ruraux. Les résultats permettront d'outiller les acteurs locaux et régionaux, ainsi que les décideurs de la région de la Chaudière-Appalaches, afin d'agir concrètement sur certaines problématiques en lien avec la sécurité alimentaire.

La méthodologie est adaptée aux milieux ruraux par le fait qu'elle calcule la distance qui sépare chaque résidence du point de vente le plus proche offrant une alimentation de qualité. Généralement, la distance est calculée pour tout un secteur, c'est-à-dire « une petite région composée d'une ou de plusieurs aires de diffusion regroupant de 400 à 700 habitants » (INSPQ 2013 : 9). Cette façon de faire convient bien aux milieux urbains, où les résidences sont assez proches les unes des autres. Toutefois, elle est inadéquate en milieu rural, car un secteur ayant de 400 à 700 habitants peut couvrir un territoire très vaste et dans lequel le paysage alimentaire peut varier considérablement, d'où la nécessité d'adapter les mesures d'accessibilité à cette réalité.

Une méthodologie adaptée aux milieux ruraux (suite)

La sécurité alimentaire d'une population se définit comme « l'accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive permettant de satisfaire [les] besoins énergétiques et [les] préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » (FAO 1996). Cette définition a été utilisée pour établir les quatre critères de la qualité de l'offre alimentaire, en collaboration avec la Direction de santé publique de la région de la Chaudière-Appalaches (DSP-CA). Ils s'inspirent également du *Guide alimentaire canadien* (Santé Canada 2011) et du *Panier à provisions nutritif* (Dispensaire diététique de Montréal 2014). Les critères sont les suivants :

- la fraîcheur de dix aliments traceurs représentatifs d'une saine alimentation (pomme, orange, carotte, tomate, pain de blé entier, pâtes alimentaires, cheddar, lait, œufs et bœuf haché);
- le prix des dix aliments traceurs;
- la diversité à l'intérieur de chaque groupe alimentaire (fruits et légumes, viandes et substituts, produits céréaliers, produits laitiers et substituts);
- le rapport entre l'abondance des fruits et légumes et l'abondance des croustilles et boissons gazeuses.

L'offre alimentaire a été évaluée dans tous les commerces de quatre MRC voisines. Elles ont été sélectionnées par les professionnelles de la DSP-CA en raison de leur caractère rural et de la présence de communautés en situation de défavorisation: Robert-Cliche, Beauce-Sartigan, les Etchemins et les Appalaches.

À partir du rôle d'évaluation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT, 2010), dans lequel la fonction de chacun des bâtiments est répertoriée, tous les points de vente en approvisionnement alimentaire des quatre MRC à l'étude ont été identifiés (épiceries, dépanneurs, dépanneurs de stations-services et points de vente spécialisés – excluant les restaurants). Cette liste avait été dressée en 2010 et nécessitait plusieurs mises à jour puisqu'entre-temps certains points de vente ont pu fermer alors que d'autres ont pu ouvrir. Une exploration minutieuse du territoire a donc été réalisée en 2014 afin d'identifier les points de vente ne figurant pas sur la liste disponible et de retirer ceux qui n'étaient pas présents. L'offre alimentaire a été évaluée dans 156 points de vente parmi les 162 répertoriés sur le territoire à l'étude (seulement six commerçants ont refusé de participer à l'étude). Les données relatives à l'offre alimentaire de chaque point de vente ont été cartographiées. À celles-ci se sont ajoutés la localisation de chacune des 45 400 résidences des quatre MRC et le niveau de défavorisation des communautés locales.

Une méthodologie adaptée aux milieux ruraux (suite)

Cette triple information a permis d'identifier les groupes de résidences se situant à une **distance supérieure à 16 km** pour atteindre une **offre alimentaire de qualité** (diversifiée, abondante en fruits et légumes frais, dont le prix est inférieur à la moyenne régionale) et qui sont localisés dans une **communauté matériellement défavorisée**, et ainsi circonscrire les déserts alimentaires potentiels¹.

¹ Une description plus détaillée de la méthode et des outils utilisés est disponible dans le rapport Identification des déserts alimentaires en milieu rural : une étude-pilote dans la région de Chaudière-Appalaches (PÉPO 2015)

<https://www.evaluation-prevention-obesite.ulaval.ca/cms/site/pepo/page140673.html;jsessionid=F78B73D428E0C09C9BA7831767C20B4B>.

Existe-t-il des déserts alimentaires en Chaudière-Appalaches?

La localisation des résidences

Les cartes présentent des points de plusieurs couleurs. Chaque point correspond à une résidence. La couleur dépend de la distance qui la sépare du commerce le plus proche correspondant aux critères retenus. Ainsi, un point rouge indique une résidence qui se situe à plus de 16 kilomètres pour atteindre un commerce répondant à ces critères.

Les points de vente en alimentation

Les triangles gris représentent les commerces visités. Les triangles bleus sont des commerces qui répondent favorablement aux critères de fraîcheur, d'abondance, de diversité et de prix accessibles. Ces critères sont classés par rapport à des seuils qui ont été fixés pour chacun des éléments caractérisant l'offre alimentaire. Par exemple, concernant le critère « prix », le seuil est la moyenne des prix observés pour un aliment traceur dans les 156 commerces visités. Si un commerce affiche une moyenne de prix égale ou inférieure à la moyenne des prix de l'ensemble des commerces des MRC visitées, alors il répond au critère de prix accessible. Le commerce peut donc apparaître sur la carte à la condition que les autres critères (fraîcheur, abondance et diversité) soient aussi satisfaits. Ainsi, un commerce qui apparaît en gris sur la carte ne rencontrait pas au moins un des critères, par exemple celui du prix ou de la diversité.

Existe-t-il des déserts alimentaires en Chaudière-Appalaches? (suite)

La défavorisation matérielle

Les différentes couleurs du fond représentent le niveau de défavorisation matérielle des communautés. La couleur rouge foncé correspond aux secteurs qui font partie des 20 % les plus défavorisés de la région de la Chaudière-Appalaches selon l'indice défavorisation matérielle. **La juxtaposition de points rouges et d'un fond rouge indique les déserts alimentaires potentiels.** Il s'agit de secteurs où une grande proportion de personnes pourrait avoir une situation financière précaire et être plus vulnérable à une offre alimentaire et une accessibilité alimentaire désavantageuse.

L'offre alimentaire des quatre MRC

L'étude de la localisation des résidences par rapport aux sources d'approvisionnement alimentaire permet de dégager les différences d'accessibilité entre les MRC (Tableau 1). En premier lieu, il y a une différence plus marquée entre la distance moyenne et la distance médiane au sein des MRC de Beauce-Sartigan et des Appalaches. Cette différence indique qu'il existe une certaine variabilité dans la distance à la source alimentaire la plus proche des résidences, que certaines observations pourraient être très éloignées de la moyenne, et qu'une analyse plus détaillée s'impose. Dans ces deux MRC par exemple, la distance moyenne au plus proche commerce ne reflète pas nécessairement la réalité de l'ensemble de la MRC puisque les centres urbains de Saint-Georges et Thetford Mines comprennent une grande partie de la population de leur région, ainsi qu'une grande variété de commerces situés à quelques kilomètres les uns des autres. Cependant, plusieurs résidences de ces MRC ne se situent pas à proximité des centres urbains, ayant pour effet d'indiquer une distance moyenne à un commerce qui n'est ni représentative de l'accessibilité physique pour les résidences situées dans les centres urbains, ni pour celles situées dans les rangs éloignés. Cet indicateur doit conséquemment être interprété avec précaution.

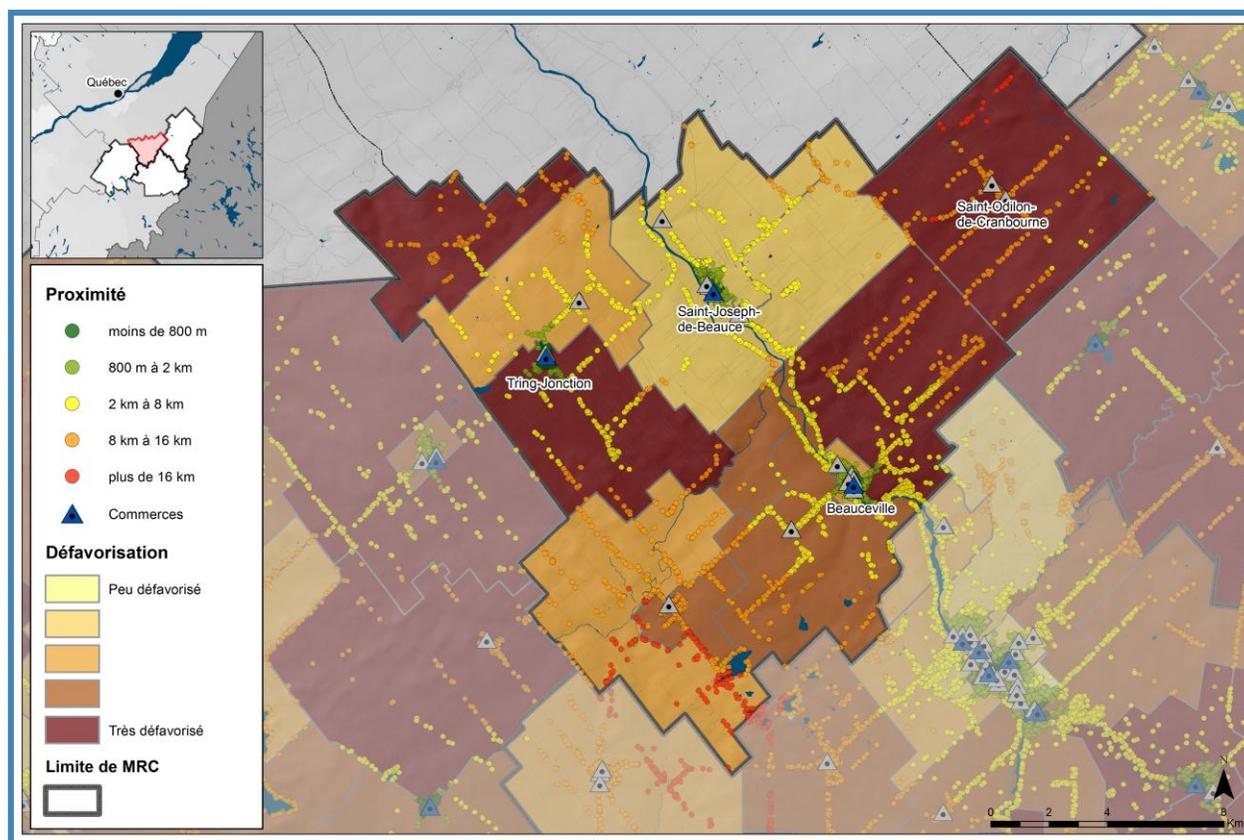
Tableau 1 - Accessibilité physique et offre alimentaire disponible pour les résidences de quatre MRC en Chaudière-Appalaches

Caractéristique des résidences	Municipalité régional de comté (MRC)								Région étudiée n
	Robert-Cliche		Etchemins		Beauce-Sartigan		Appalaches		
	n	%	n	%	n	%	n	%	
Nombre total	6 500	14,3%	6 850	15,1%	16 727	36,8%	15 323	33,8%	45 400
Située en milieu défavorisé	1 898	29,2%	4 711	68,8%	5 021	30,0%	3 661	23,9%	15 291
Située à plus de 16 km de l'offre	181	2,8%	2 770	40,4%	3 188	19,1%	725	4,7%	6 864
Située dans un désert alimentaire potentiel	24	0,4%	2 211	32,3%	2 339	14,0%	541	3,5%	5 115
Distance moyenne au plus proche commerce	5,4 km		14,8 km		7,2 km		5,3 km		7,4 km
Distance médiane au plus proche commerce	3,2 km		14,4 km		2,2 km		2,3 km		3,5 km

De plus, les distances à parcourir sont très différentes d'une MRC à l'autre. La MRC des Etchemins se démarque tout particulièrement. En effet, on y trouve une distance moyenne et une distance médiane au commerce le plus proche de plus de 14 km, soit deux fois plus grande que la moyenne du territoire étudié (7,4 km) et une distance médiane près de quatre fois plus élevée (3,5 km).

Finalement, c'est dans la MRC de Beauce-Sartigan que l'on retrouve le plus grand nombre de résidences se situant dans un secteur défavorisé et à plus de 16 km d'une offre alimentaire avantageuse (5021 résidences), ce qui constitue approximativement 30 % de sa population. Le nombre de résidences est légèrement inférieur pour la MRC des Etchemins (4711 résidences), mais représente une part relative plus importante qu'ailleurs puisqu'elle concerne près de 40 % de la population. Le secteur où l'on retrouve le moins de déserts alimentaires potentiels est dans la MRC de Robert-Cliche où seulement 0,4 % des résidences pourraient se trouver dans une telle situation.

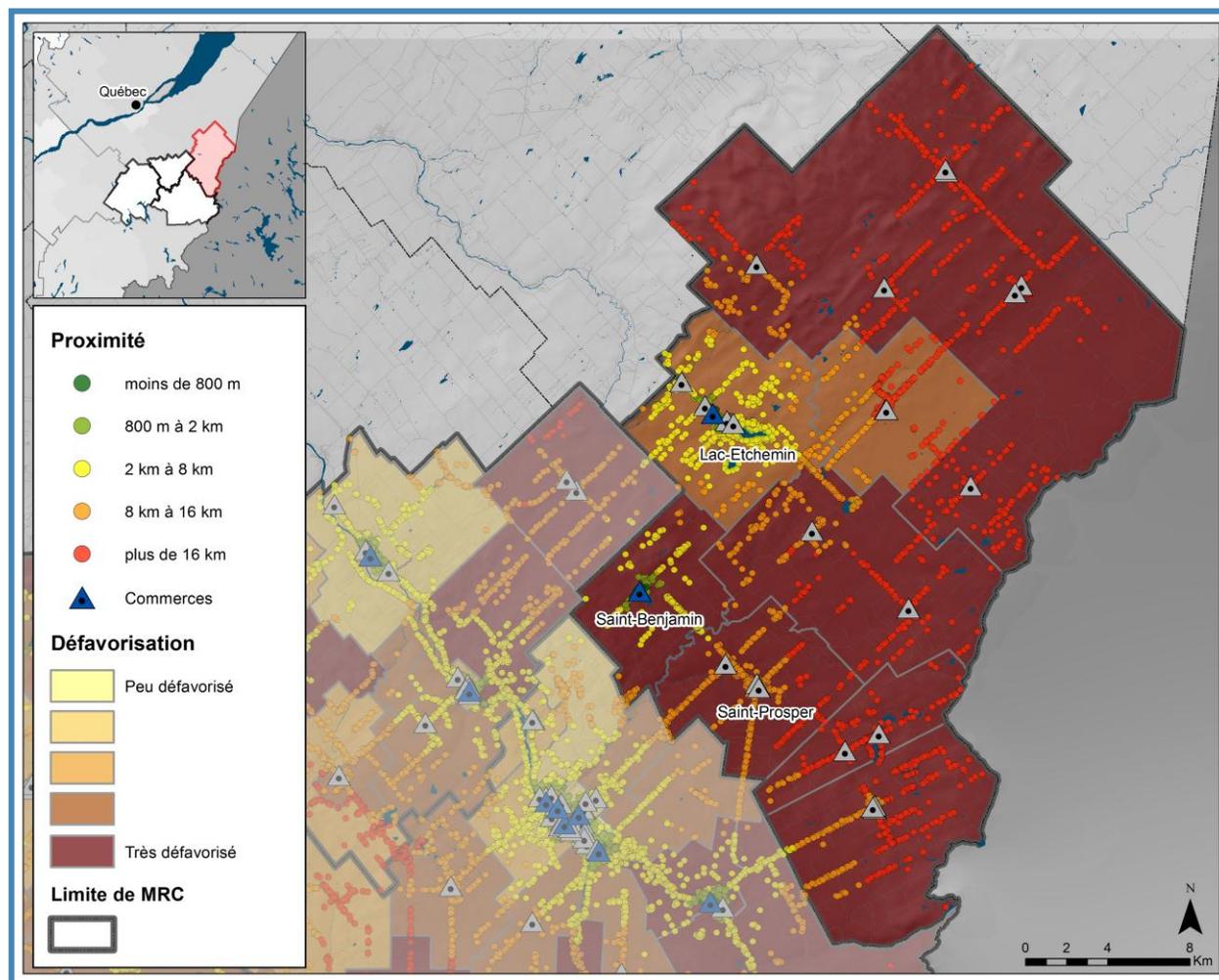
Figure 1 - Déserts alimentaires potentiels dans la MRC Robert-Cliche



Un désert alimentaire potentiel a été identifié au nord-est de la **MRC de Robert-Cliche**. En effet, les points de vente à proximité de cette communauté ne répondaient pas à l'ensemble des critères appliqués à l'offre alimentaire et le secteur est caractérisé par une défavorisation matérielle élevée. Toutefois, puisque la MRC voisine (Nouvelle-Beauce) n'a pas été évaluée par la présente étude, il est possible que ce désert alimentaire soit dû à un « effet de bordure », et que les habitants du secteur nord de la municipalité de Saint-Odilon, par exemple, aient la possibilité de se rendre dans la MRC voisine pour y trouver un point de vente situé à moins de 16 kilomètres et répondant aux critères d'une bonne offre alimentaire.

Les citoyens des secteurs de Beauceville, de Saint-Joseph-de-Beauce et de Tring-Jonction sont ceux dont la distance à parcourir pour atteindre un commerce qui répond aux critères est la plus courte. Ces trois municipalités possèdent chacune au moins un commerce qui répond favorablement aux critères de fraîcheur, de prix, de diversité et de rapport d'abondance (l'offre en croustilles et en boissons gazeuses par rapport à l'offre en fruits et légumes). À noter cependant que le secteur autour de Tring-Jonction est caractérisé par une défavorisation matérielle élevée qui ne contient qu'un seul commerce satisfaisant tous les critères. La fermeture ou un changement important de ce commerce pourrait mener à une situation de désert alimentaire.

Figure 2 - Déserts alimentaires potentiels dans la MRC des Etchemins

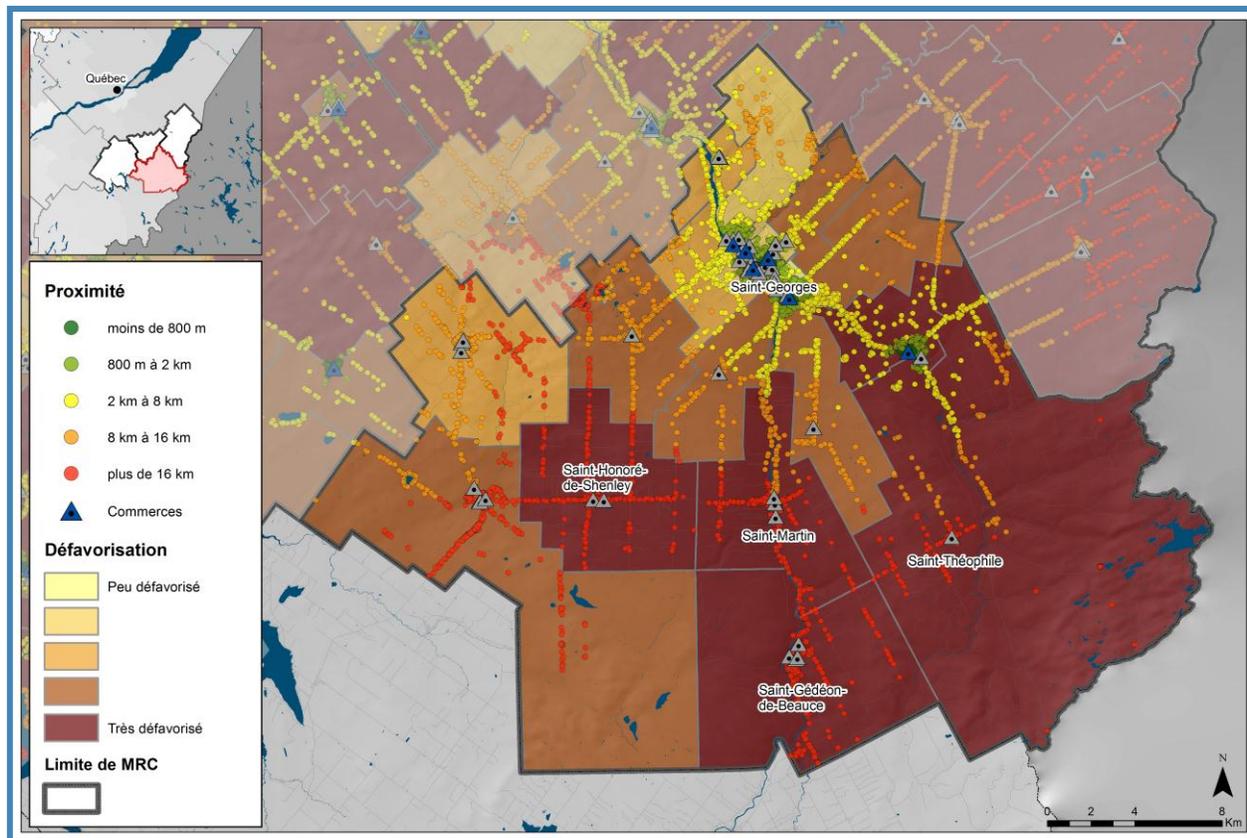


La **MRC des Etchemins** est celle qui présente le pourcentage le plus élevé de résidences qui cumulent une situation de défavorisation élevée et de longues distances à parcourir (40,4 %) pour atteindre un commerce qui correspond aux critères d'une bonne offre alimentaire (Tableau 1). Ainsi, le potentiel de déserts alimentaires est très élevé dans ce secteur, notamment concernant les municipalités de Saint-Magloire, Saint-Luc-de-Bellechasse, Sainte-Sabine, Saint-Camille, Saint-Cyrien, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Prosper, Sainte-Aurélie et Saint-Zacharie.

Selon les acteurs locaux consultés, bien que plusieurs déserts alimentaires potentiels identifiés se situent aux frontières de la MRC, il n'y aurait pas d'« effet de bordure ». Effectivement, la limite est se situe à la frontière des États-Unis tandis qu'au-delà de la frontière administrative avec la MRC de Montmagny, la première ville d'importance (Montmagny) se situe à une distance supérieure à 16 km.

Les résidences qui ont le moins de distance à parcourir pour atteindre un commerce d'alimentation sont dans les secteurs de Lac-Etchemin et de Saint-Benjamin, bien que ce dernier secteur soit considéré comme défavorisé.

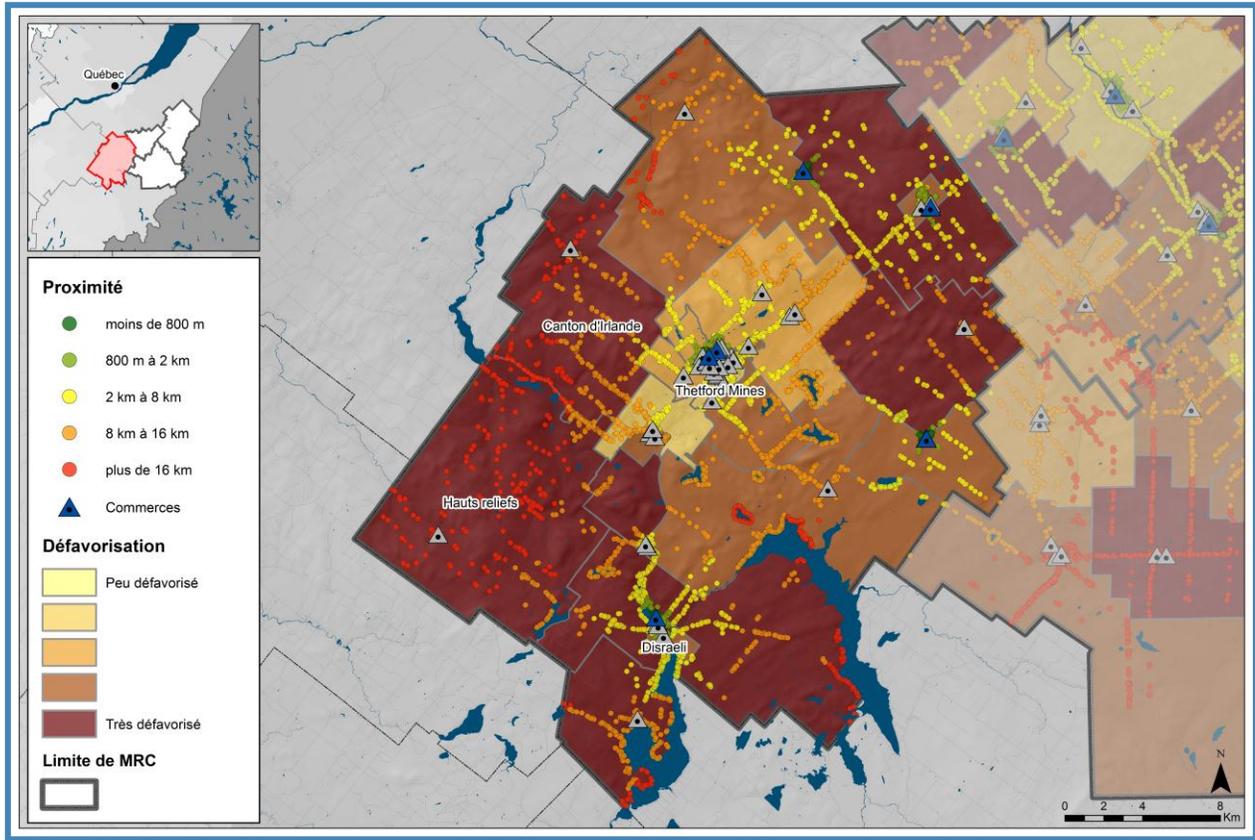
Figure 3 - Déserts alimentaires potentiels dans la MRC de Beauce-Sartigan



Le secteur le mieux desservi de la **MRC de Beauce-Sartigan** est la ville de Saint-Georges, puisque l'offre alimentaire répondant aux quatre critères de qualité y est abondante. Cette municipalité possède donc un potentiel d'attraction important pour les populations avoisinantes. Néanmoins, les secteurs périphériques situés plus au sud abritent un nombre important de résidences pouvant difficilement bénéficier de cette offre. Il a été estimé que 19 % des résidences de la MRC sont situées à plus de 16 km d'une bonne offre alimentaire (3188 résidences) et que 14 % (2339 résidences) seraient possiblement en situation de désert alimentaire (*Tableau 1*)

Des déserts alimentaires potentiels ont été identifiés dans les communautés de Saint-Théophile, Saint-Gédéon-de-Beauce, Saint-Martin et Saint-Honoré-de-Shenley. Le désert alimentaire au sud de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce est possiblement causé par un « effet de bordure ». En effet, un commerce d'alimentation se situe à environ 14 kilomètres de là, dans la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin dans la MRC voisine du Granit en Estrie.

Figure 4 - Déserts alimentaires potentiels dans la MRC des Appalaches



Un désert alimentaire potentiel a été identifié dans les communautés de « Hauts reliefs » et du Canton d'Irlande, à l'ouest de la MRC. Toutefois, les résidences les plus proches de la limite administrative avec la MRC de l'Érable (dans la région du Centre-Du-Québec) ont la possibilité de s'approvisionner à Saint-Ferdinand. Néanmoins, cette nuance ne doit pas masquer le fait que ces secteurs présentent une situation de défavorisation matérielle élevée et sont possiblement vulnérables aux modifications de l'offre alimentaire.

De plus petits déserts alimentaires potentiels ont été identifiés au sud de la MRC, dans les communautés avoisinantes à Disraeli. Ceux-ci totalisent un nombre de résidences relativement faible. Dans ces cas, la distance pour rejoindre les prochaines municipalités hors des limites administratives écarte la possibilité d'un « effet de bordure ». Toutefois, ces résidences étant situées près des étendues d'eau, il est possible que celles-ci ne soient pas des résidences permanentes.

Plusieurs territoires possèdent un paysage alimentaire plus favorable quant aux distances à parcourir. Il s'agit des municipalités de Saint-Pierre-de-Broughton, East-Broughton, Thetford Mines, Disraeli et Saint-Méthode-de-Frontenac. Toutefois, hormis Thetford Mines, plusieurs de leurs communautés posent un enjeu au regard de la défavorisation matérielle.

Alternatives

Au cours des travaux, les résultats préliminaires d'analyse ont été présentés à des acteurs locaux œuvrant en collaboration avec le Comité régional pour la sécurité alimentaire en Chaudière-Appalaches. L'objectif de ces rencontres était de valider la pertinence et l'utilité de la méthode pour identifier les déserts alimentaires en milieu rural. Le processus était axé sur les discussions entre tous les participants. La confrontation des mesures objectives effectuées sur le territoire par une équipe de chercheurs indépendants et les connaissances des acteurs locaux qui sont plus proches des milieux de vie a permis constater que les deux types d'observations concordent. De plus, les discussions ont mis en évidence certaines pistes d'intervention qui mériteraient d'être explorées davantage. Plus précisément, cinq alternatives ont été relevées.

1. La sensibilisation de tous les citoyens à l'achat dans les petites épiceries et dépanneurs de village.
2. L'implication d'entreprises d'économie sociale ou collective telles que les coopératives (Chantier de l'économie sociale 2009).
3. La livraison de produits alimentaires à prix modiques à des points de chute, tel que le projet « Bonne boîte, bonne bouffe » (BBBB, 2011).
4. Le développement de commerces ambulants (boulangeries, boucheries, etc.) afin de varier l'offre dans les petites municipalités. Toutefois, d'autres acteurs ont mentionné la possibilité d'une concurrence de ces initiatives avec les petites épiceries.
5. La gouvernance territoriale partagée, qui prône une mise en commun des services², suggère par exemple que plusieurs municipalités proches les unes des autres puissent se partager une épicerie.

² Par ailleurs, appliqué dans certains territoires, on peut penser à la Contrée en Montagnes dans Bellechasse.

Ces quelques alternatives devront être explorées et complétées par d'autres propositions afin de contribuer à l'amélioration de la situation des territoires les plus vulnérables. L'accessibilité aux aliments mérite d'être réfléchi pour l'ensemble des citoyens d'un territoire, en reconnaissant les enjeux spécifiques des personnes en situation de pauvreté. Des réflexions quant aux impacts des interventions devront être effectuées. À titre d'exemple, mettre en place un service de transport pour permettre aux citoyens des petites municipalités d'aller faire leurs achats alimentaires dans les grandes épiceries pourrait nuire aux petits commerces de village déjà fragilisés.

L'ensemble des acteurs locaux consultés s'entend toutefois pour dire qu'il n'existe pas de solution « miracle » pouvant s'appliquer à tous les secteurs situés dans un désert alimentaire en Chaudière-Appalaches (d'où la proposition « d'alternatives »). Selon les milieux, et en fonction du contexte local, les actions spécifiques répondant aux besoins identifiés pourraient être développées. Par exemple, pour accroître le nombre de commerces, développer de nouveaux types d'accès, diversifier l'offre ou encore pour faciliter l'accès économique, les solutions plus pertinentes peuvent varier en fonction des réalités locales. Ces actions pourraient être soutenues par des actions régionales structurantes et des mesures gouvernementales souples permettant ainsi de mieux intégrer la question de l'offre alimentaire aux autres priorités locales. Ainsi, il pourrait être avantageux de réaliser des entrevues avec les citoyens et les commerçants de ces déserts alimentaires potentiels afin de mieux comprendre leur situation spécifique et favoriser le développement de solutions plus ciblées.



Conclusion

Cette étude sur l'identification des déserts alimentaires en Chaudière-Appalaches offre aux acteurs locaux et régionaux une évaluation du paysage alimentaire des MRC construite à partir d'informations socioéconomiques géographiques objectives. Pour ce faire, il fut nécessaire de développer une méthodologie adaptée à la réalité des régions rurales.

Rappelons que la méthodologie calcule la distance entre chacune des résidences par rapport au point de vente le plus proche qui offre une alimentation répondant à quatre critères (fraîcheur, prix, diversité, abondance). Pour identifier les secteurs qui pourraient être qualifiés de déserts alimentaires, les résultats sont associés à la défavorisation matérielle des communautés. Il s'agit d'une méthode inédite qui a été testée dans les MRC de Robert-Cliche, Beauce-Sartigan, les Appalaches et les Etchemins.

Les résultats ont permis d'identifier des déserts alimentaires potentiels dans chacune de ces MRC pour lesquelles l'offre alimentaire a été évaluée. Ce qui rend la situation problématique, c'est qu'en plus de devoir parcourir 16 kilomètres pour s'alimenter sainement et à un prix abordable, plusieurs résidents sont dans une situation de défavorisation matérielle. L'étude a permis de mettre en évidence que la conjugaison de ces deux facteurs peut créer un contexte défavorable pour certaines populations et de localiser précisément les regroupements de résidences exposées à cette situation.

Il est important de noter que ces déserts alimentaires restent « potentiels », car ils sont issus de critères de qualité de l'offre alimentaire qui relèvent d'indicateurs quantitatifs construits sur des seuils relativement conservateurs. Ainsi, à partir des mêmes données, il serait possible de produire un paysage alimentaire plus souple (plus de déserts alimentaires potentiels) ou plus restrictifs (moins de déserts alimentaires potentiels). Les seuils utilisés ont été choisis en concertation avec certains acteurs locaux afin d'être représentatifs de la situation en Chaudière-Appalaches. Toutefois, les résultats obtenus décrivent des inégalités d'accessibilité alimentaire jugées vraisemblables par les acteurs locaux et régionaux, et suggèrent qu'une proportion importante des résidents de la région sont exposés à une situation préoccupante du point de vue de la santé publique.

Cette étude a permis de fournir des données sur l'accessibilité physique et économique aux sources d'approvisionnement alimentaire en Chaudière-Appalaches. Bien qu'il s'agisse d'une analyse exploratoire ne couvrant pas l'ensemble de la région, l'identification des déserts alimentaires potentiels par des mesures objectives saura être utile, aux acteurs locaux et régionaux, pour identifier les inégalités d'accessibilité qui caractérisent certains secteurs et contribuer à la prise de décision visant l'intervention en sécurité alimentaire.

Références bibliographiques

- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. 2013. *Étude sur l'accès aux aliments santé à Montréal*. Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Consulté le 18 avril 2014. http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_assssmpublications/978-2-89673-308-8.pdf
- Bonne boîte bonne bouffe. 2011. *À propos : Qu'est-ce que Bonne Boîte Bonne Bouffe*. Consulté le 2 mai 2014. <http://www.bonneboitebonnebouffe.org/fr/a-propos/>
- Chantier de l'économie sociale. 2009. *L'économie sociale : Un outil de développement des communautés rurales. Guide des bonnes pratiques sur le développement de l'économie sociale en milieu rural*. Consulté le 2 mai 2014. <http://www.chantier.qc.ca/userImgs/documents/CLevesque/sitechantierdocuments/guide-chantier-ruralite.pdf>
- Dispensaire diététique de Montréal. 2014. *Le Panier à provisions nutritif*. Consulté le 18 avril 2014. http://www.dispensaire.ca/files/14-01_Cout_PPN_fr.pdf
- Food and Agriculture Organisation. 1996. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Consulté le 30 avril 2014. <http://www.fao.org/docrep/003/w1358f/w1358f00.HTM>
- Bergeron, P. et Robitaille, É. 2013. *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions*. Institut national de santé publique, Direction du développement des individus et des communautés, Gouvernement du Québec. Consulté le 2 mai 2014. http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1728_AccessGeoCommAlimentQc.pdf
- Plate-forme d'évaluation en prévention de l'obésité. 2015. *Identification des déserts alimentaires en milieu rural : une étude-pilote dans la région de Chaudière-Appalaches*. Consulté le 30 avril 2014. <https://www.evaluation-prevention-obesite.ulaval.ca/cms/site/pepo/page140673.html;jsessionid=F78B73D428E0C9C9BA7831767C20B4B>
- Pouliot, N. 2008. *Étude exploratoire de l'accessibilité physique aux aliments dans la région de la Capitale-Nationale*. Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de maîtrise en nutrition pour l'obtention du grade de maître ès sciences (M.Sc.) Consulté le 18 avril 2014. <http://www.google.ca/url?url=http://theses.ulaval.ca/archimede/fichiers/25449/25449.pdf&rct=j&frm=1&q=&esrc=s&sa=U&ei=HrMSVdCLFcGKyATV2YKoBA&ved=0CBMQFjAA&usq=AFQjCNEIGWPUm2NqJXnO5tW4x9DXPH5WA>

L'Identification des déserts alimentaires en milieu rural est une production de :

Direction

Alexandre Lebel, PhD

Professeur École supérieure en aménagement et développement ; Plateforme d'évaluation en prévention de l'obésité de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec.

Analyse et rédaction

- Mathieu Duguay, M. ATDR
- Maurie Girard-Gadreau, M. ATDR
- David Noreau, M. ATDR
- Céline Oberlé, M. ATDR

Information géographique et cartographie

David Noreau, M. ATDR

Collaboration de la Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches

- Lucie Tremblay, M.Sc., Dt.p. B.Sc.
- Sophie Garant, M.Sc. Santé communautaire

Autre collaboration

Membres du Comité régional pour la sécurité alimentaire en Chaudière-Appalaches :

- Baril, François, CSSS de Beauce
- Frenette, Vincent, La Chaudière
- Garant, Sophie, ASSSCA
- Jacques, Nicole, Moisson Beauce
- Laroche, Marianne, CRÉCA
- Pelchat, Pierre, CSSS de la région de Thetford
- Roy, Maggy, Réseau d'entraide des Appalaches
- Tremblay, Lucie, ASSSCA
- Béchard, Sébastien, TACA
- Morin, Claudette, CSSS des Etchemins
- Guimond, Élisabeth, CSSS de Montmagny-L'Islet
- Landry, Mireille, Québec en forme, Chaudière-Appalaches
- Larouche, Maryse, CSSS Alphonse-Desjardins
- Plourde, Érick, GRAPCA
- Simard, Christine, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

Le présent document est disponible sur le site Internet de l'Agence à l'adresse suivante : www.agencesss12.gouv.qc.ca

Lorsque le contexte l'exige, le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Toute reproduction partielle de ce document est autorisée et conditionnelle à la mention de la source.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISBN 978-2-89548-816-3 (Version électronique)



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté d'aménagement,
d'architecture, d'art et de design
École supérieure d'aménagement du territoire
et de développement régional

Québec